

Compte-rendu du conseil extraordinaire EDCSV Séance du 15 mai 2020 en visio- conférence

Personnes ayant participées : Sylvie Ricard Blum, Martine Demeunynck, Emeline Fontaine Pelletier, Didier Boturyn, Thierry Douki, Emmanuelle Planus, Marylin Vantard, Micheline Draye, Sami Halila, Diane Godin Ribuot, Sandrine Ollagnier, Elise Jacquier, Ghadir Kalot, **Clarisse Faure**, **Marie Gaillard**, **Richard Barré**, Baptiste Dautreppe, Nicole Thielens, Pascale Maldivi, Guy Royal, Claire Vourc'h, Sabine Bailly, **Carlo Petosa**, Ludovic Pelosi, Montserrat Soler Lopez, , Guillaume Fouet, **Pierre Rieber**, Uwe Schlattner, David Gueyrard, Damien Mouchel Dit Le guerrier, Magali Pourtier.

Personnes excusées : François Pompanon, Simon Coninx.

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du 21 février 2020
2. Prolongation des thèses suite à la pandémie
3. Calendrier des inscriptions 2020
4. Modalités soutenance de thèse (et HDR)
5. Appel d'offres FRM
6. Journée annuelle des Doctorants
7. Concours 2020
8. Questions et points divers

1) Approbation du CR du 21 février 2020.

Le CR du conseil extraordinaire du 21 février 2020 est approuvé (vote à l'unanimité des membres présents).

Le CR sera mis sur le site de l'ED ainsi que le diaporama présenté.

2) Prolongation des thèses suite à la pandémie

La ministre a publié un arrêté d'application sur les soutenances doctorat-HDR, avec également un article sur la prolongation possible des durées de thèse.

Les CD ordinaires et CD ANR seraient prolongés, des réflexions sont en cours sur les durées de prolongations et les procédures qui seront mises en place. Quant aux autres financements ce serait au bon vouloir des organismes payeurs.

Concernant la prolongation des durées de thèse et leur financement éventuel, nous n'avons aucune information, ni sur les montants, ni sur la durée, ni sur la prise en charge. Nous attendons donc des éléments précis.

Sylvie Ricard Blum explique que dans son école doctorale à Lyon, la décision a été prise d'utiliser une partie de l'enveloppe globale 2020 pour la prolongation des thèses en CD en cours, bien que cela signifie une diminution du nombre de contrat doctoral pour la rentrée 2020.

3) Calendrier des inscriptions 2020

Les inscriptions en première année se feront du 1^{er} septembre au 30 avril 2020.

Les réinscriptions se feront du 1^{er} septembre au 11 décembre 2020. Ainsi, le 11 décembre tous les doctorants doivent être réinscrits. Pour ce faire, **les dossiers complets de réinscription devront être déposés au plus tard le 20 novembre 2020.**

4) Modalités soutenance de thèse et HDR

Les soutenances de thèse (et d'HDR) n'étaient plus autorisées depuis le début du confinement et jusqu'au 11 mai, sauf exception si l'aspect urgent était justifié, et dans ce cas la soutenance devait être complètement dématérialisée. Depuis le 11 mai et jusqu'au 2 juin, dans le cadre du plan de préparation de reprise progressive d'activité (PRPA) et dans le respect strict des règles de sécurité, **les soutenances en présentiel sont à nouveau possible jusqu'à 4 personnes maximum dans la même pièce.** Au-delà de 4 personnes, les membres supplémentaires doivent être en visioconférence. Le président de jury et le doctorant doivent se trouver dans la même salle. Toutefois, les soutenances complètement dématérialisées mises en place lors de la pandémie restent possibles (une procédure particulière doit être mise en œuvre et un représentant de l'ED doit être présent)

La situation sera revue le 2 juin.

5) Appel d'offres FRM

Cette année, l'EDCSV a présenté 2 candidats pour un financement FRM (**Charline Vilpreux** pour l'IAB et **Emma Billoir** pour HP2). En revanche, nous n'avons pas eu de candidat pour le financement en cardiologie « Beziat Rouanet »

6) Journée Annuelle des Doctorants

Cet évènement annuel organisé par les doctorants qui devait se tenir le 25 juin, **ne pourra évidemment pas avoir lieu cette année.** Il ne pourra pas non plus être reporté à la rentrée, qui est une période bien chargée pour tout le monde. **Frederic Thomas**, biologiste de l'évolution devait être le **conférencier invité** cette année. On espère qu'il pourra être présent l'an prochain.

7) Concours 2020

Le déroulement du concours CD EDCSV2020 est décidément bien chamboulé par la pandémie, puisqu'il a fallu dès avril repousser la date limite de dépôt de candidatures de 10 jours.

De même, les auditions en présentiel seront impossibles et des auditions de tous les candidats par un jury unique via visio conférence ne semblent pas viables (3 jours d'audition en ligne, difficulté pour les connexions des membres du jury et des candidats, échanges difficiles et difficulté pour évaluer les stages de M2 qui n'ont pas été terminés)

Cet année **55 candidatures ont été déposées** (36 M2 UGA /32 français et 23 étrangers / 33 femmes, 22 hommes / 13 chimistes, 42 biologistes). **L'EDCSV attribuera 15 contrats doctoraux.**

La partie audition ne pouvant avoir lieu, le bureau EDCSV s'est rencontré la semaine dernière afin de proposer une procédure exceptionnelle pour cette année.

Une procédure en 3 temps :

1^{ère} réunion (2^{ème} quinzaine de mai) : sélection de ~30 dossiers sur les 55, de manière similaire à la procédure "classique". Cette sélection se fera par les membres du bureau EDCSV (Guy Royal, Pascale Maldivi, Nicole Thielens, Claire Vourc'h) en réunion présentielle. Suite à cette première réunion, les candidats non retenus seront avertis rapidement.

2^{ème} réunion (fin mai, début juin) : Sélection de 15 candidats (non classés) et interclassement des candidats suivants (de 16 à 30) par les membres du bureau de l'ED en présence de scrutateurs (doctorants élus / membres du conseil). Le bureau n'hésitera pas à demander l'avis d'un membre du conseil spécialiste si nécessaire.

Les autres candidats sur liste complémentaire seront classés sur liste d'attente et seront possiblement auditionnés au fil de l'eau si nécessaire (i.e. désistement, candidat dont l'audition aura démontré que celui-ci n'a pas le niveau ou la motivation nécessaire dans le « pole » des 15 premiers).

Auditions : afin de valider les candidatures précédemment retenues, il est proposé d'auditionner les 15 premiers candidats sélectionnés par un jury de 4 à 6 membres (provenant du conseil) + 1 scrutateur (1 membre du bureau). Chaque jury serait composé de non spécialistes et de spécialistes et auditionnerait 4 à 5 candidats. L'audition serait de 20 minutes (10 minutes de présentation et 10 de questions). Les jurys auront eu préalablement accès aux dossiers des candidats. Les jurys seront indulgents en ce qui concerne le temps, s'il y a des problèmes de connexion.

Il ne s'agira pas de classer les candidats auditionnés, mais de valider leur aptitude à réaliser une thèse, en jugeant notamment leur niveau scientifique et de leur motivation.

Si un candidat n'a pas convaincu le jury de son aptitude à poursuivre en thèse ou si son niveau a été jugé en deçà de celui requis pour le concours, il est alors retiré du concours et un candidat de la liste complémentaire est alors auditionné (auditions au fil de l'eau). Idem en cas de désistement : la liste complémentaire est sollicitée.

Ces auditions auraient lieu à la mi-juin (dates exactes à déterminer en fonction des jurys). Les laboratoires devront faire en sorte que le candidat ait une bonne connexion.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité (vote) pour cette organisation extraordinaire.

Le bureau de l'ED remercie les membres du conseil pour leur confiance et les sollicite pour faire partie des jurys.

8) Questions et points divers

Aucune

Fin de la séance 11h20